Technicien en maintenance et diagnostic automobile

RÉF | 4315

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Assurer la remise en conformité d'un véhicule dans le cadre de procédures d'interventions répertoriées : préparation des travaux de remise en conformité en appliquant les procédures pour les éléments de systèmes de confort et de sécurité, finalisation des travaux de conformité;
- Gérer une entreprise du secteur de la mobilité : création ou reprise d'une entreprise, évolution dans le respect des compétences professionnelles, suivi attentif des évolutions du marché;
- Assurer la remise en conformité de plus de 95% de véhicules dans le cadre de procédures d'interventions non répertoriées : préparation des travaux de remise en conformité, réalisation des travaux pour les éléments de de gestion de transmission, train roulant, système de freinage, gestion moteur diesel et essence (et suralimentation), électricité, électronique et multiplexage, système de confort et de sécurité, nouvelles technologie, finalisation des travaux.

Programme

- **Cours professionnels :**

  1ère année :
  Electricité - électronique - multiplexage; Transmission; Trains roulants; Systèmes de freinage; Gestion moteur diesel; Gestion moteur essence; Système de confort et de sécurité - Climatisation.

  2ème année :
  Gérer une entreprise du secteur de la mobilité; Electricité - électronique - multiplexage; Transmission; Trains roulants; Systèmes de freinage; Gestion moteur diesel; Gestion moteur essence; Système de confort et de sécurité - Climatisation; Nouvelles technologies;

Coordination et encadrement.

- **Cours de Gestion :**

  Esprit d'entreprendre; Création d'entreprise; Législation; Stratégie commerciale; Gestion commerciale; Comptabilité; Fiscalité; Plan financier.
  Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.

- **Pratique Professionnelle :**

  Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'un(e) :

  - **Convention de stage** passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un **délégué à la tutelle**.
  - Contrat de travail
  - Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

  Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

  Visionnez la vidéo vous présentant cette formation.

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

Type de formation

Alternance PME

ORGANISATION

Durée

2 année(s)

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours

Horaire

peuvent être donnés en journée

Début

Septembre

Coût

325 € par an de droit d'inscription + 35 € de licence Electude - Coût réduit : Droit d'inscription gratuit pour CE bruxellois inoccupé à temps plein (attestation A15 de moins de 2 mois obtenue via votre compte My Actiris) ou personne émargeant au CPAS (attestation de prise en charge par le CPAS) -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date **ET** :

Avoir obtenu le niveau de mécanicien polyvalent :

Soit, en ayant réussi la 3ème mécanicien polyvalent en apprentissage;
Soit, la 1ère année garagiste-réparateur;
Soit, avoir obtenu le diplôme technique de mécanicien polyvalent.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l’année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.
Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l’année académique suivante.
Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :
- S’assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d’inscription aux cours pour l’année académique suivante.
Les chercheurs d’emploi indemnisés s’informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur le site de l'organisme. La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages (voir les permanences).

Organisme

Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
http://www.efp-bxl.be

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation